RADIO-CANADA—LE DIFFÉREND AVEC NABET— DEMANDE D'INTERVENTION MINISTÉRIELLE DANS LES NÉGOCIATIONS

M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'approuve les décisions prises et je me réjouis de la présence du ministre qui va répondre à ma question. J'espère que les interventions de tout à l'heure ne réduiront pas le temps mis à ma disposition pour exposer le cas du différend entre NABET et Radio-Canada. Je sais parfaitement qu'à notre époque on a, politiquement parlant, peu avantage à parler au nom des plaignants dans un conflit salarial. C'est, de ma part, simplement reconnaître l'attitude de l'opinion publique lorsqu'il s'agit de grèves.

Le premier ministre (M. Trudeau) est convaincu que son prédécesseur, M. Pearson, a commis une erreur grave en autorisant les grèves dans la Fonction publique et la stratégie actuelle du gouvernement, qu'il s'agisse des contrôleurs du trafic aérien, des techniciens d'aéroport ou de Radio-Canada, consiste à faire traîner les choses dans le but précis de dresser l'opinion publique contre les grèves et d'amener nos concitoyens frustrés à protester et à exiger l'adoption d'un régime d'arbitrage obligatoire cas de différend salarial dans la Fonction publique. Je suis heureux que le président du Conseil du Trésor (M. Drury) vienne de lever la tête et que mon argument l'ait frappé. Il semble qu'il importe peu que le service qu'affecte un différend salarial soit essentiel ou non au public.

Le processus de grève et de lock-out provoqué par NABET chez Radio-Canada dure depuis le 22 janvier. Les employés de Radio-Canada hommes et femmes, ont été poussés à adopter leur attitude actuelle par Radio-Canada, qui refuse depuis mai 1971 de modifier ses offres initiales de salaires et de conditions de travail. Quelqu'un dont le nom m'échappe, même après avoir consulté le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), a dit que retarder la justice c'est la refuser.

Il est toujours facile de blâmer les syndiqués de l'interruption d'une émission populaire comme la Soirée du hockey, tout particulièrement si on ne se préoccupe pas de savoir qui est à blâmer. Notre aimable ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) a un refrain qu'il répète souvent à la Chambre et qui est tiré d'une chanson populaire. Il dit souvent qu'il faut être deux pour danser le tango. De même, monsieur l'Orateur, il faut deux parties pour négocier. Quand une partie ne veut pas broncher, il n'y a alors plus de négociations productives. Je crois que c'est ce qui se passe depuis 10 mois entre Radio-Canada et les syndiqués de NABET, mais des demandes récentes de ces derniers en vue d'une réunion au sommet avec le président de Radio-Canada ont produit certains résultats. Il doit apparemment y avoir une telle réunion demain. J'en suis très heureux, mais j'aimerais connaître la raison de l'intransigeance qu'on a montrée dans ce conflit. Pourquoi a-t-il fallu attendre si longtemps cette réunion au

Je me demande parfois si Radio-Canada ne cherche pas à se perdre. Je me demande également, et j'espère qu'on me pardonnera mes soupçons, s'il y a entre le gouvernement libéral et le Conseil du Trésor certains liens qui semblent dicter des tactiques délibérées et identiques auxquelles le Conseil du Trésor a recours, quelle que soit l'unité de négociation en cause.

Nous avons tous été à même de constater, et je suis désolé de cette note personnelle, que M. Davidson, le président de Radio-Canada, a des oreilles plutôt grandes. Il y a un rapport certain entre les grandes oreilles et la sensibilité auditive. Je signale que M. Davidson est un

fonctionnaire de carrière qui n'aime pas le bruit. Je crois que la raison pour laquelle il est président de Radio-Canada aujourd'hui, c'est qu'on veut tout maintenir à un niveau tranquille. Ses prédécesseurs ayant eu des ennuis et suscité des controverses avec des émissions comme «This Hour has Seven Days», le gouvernement a cherché quelqu'un pour ramener le calme, du moins pendant quelques années. Je crois que le président actuel de Radio-Canada y a très bien réussi.

Toutefois, ce qui me préoccupe c'est l'indifférence totale à l'égard des intérêts des contribuables, et aussi le gaspillage de leur argent. On estime que la grève de NABET a coûté aux contribuables canadiens entre 5 et 10 millions de dollars jusqu'ici. Je n'en sais rien. Tout dépend du point de vue où l'on se place. Je n'ai pas devant moi les comptes du président du Conseil du Trésor (M. Drury) et je n'ai pas sa facilité de jouer avec les chiffres. Mais il aurait été beaucoup plus simple, selon moi, et bien moins coûteux, du point de vue du moral et du financement, si un règlement était intervenu depuis longtemps, parce que les derniers chiffres ne dépasseront probablement pas beaucoup 6, 8 ou 9 millions de dollars. Ce n'était pas la stratégie, je pense. L'opinion s'est formée derrière une certaine stratégie, de sorte que le gouvernement pouvait demander à un comité d'arbitrage de s'occuper de ce différend. Beaucoup accueilleraient favorablement cette façon d'agir. Je regrette de le dire, mais c'est la situation.

Donc, la stratégie du gouvernement fonctionne, je le regrette, mais il en est ainsi. La Société Radio-Canada est censément une société de la couronne indépendante. Elle n'est pas indépendante, selon moi, de l'influence gouvernementale. Je ne puis comprendre comment on peut écouter, par exemple, Ron Collister dans une interview avec le premier ministre (M. Trudeau) et croire que Radio-Canada est une société de la Couronne indépendante.

A mon avis, la sinistre possibilité d'une grève prolongée, aussi floue que soit la position adoptée par le directeur du réseau français, M. Raymond David, finira par entraîner la disparition de la Société Radio-Canada telle que nous avons fini par la connaître et par compter sur elle dans son rôle de radiodiffuseur public au Canada.

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. Le temps de parole du député vient d'expirer.

[Français]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Monsieur le président, je suis un peu étonné de la forme qu'a prise la question de l'honorable député. D'abord, je ne vois pas ce que vient faire, dans la question, le principe du droit de grève à Radio-Canada, qui n'a jamais été mis en cause. Je pense qu'il existe une certaine confusion dans l'esprit de l'honorable député quand il parle, par exemple, avec une assurance totale, du lock-out dont la Société Radio-canada se serait rendue coupable depuis le mois de janvier, sans faire la moindre allusion à la grève tournante que le syndicat ne se cache pas de faire, je crois, et qu'il a faite lui-même très ouvertement.

Je ne comprends pas non plus comment il peut, du même souffle, parler, d'une part, de l'ingérence du Conseil du Trésor dans une compagnie de la Couronne et, d'autre part, réclamer que l'indépendance de la Société Radio-Canada soit respectée dans ses négociations, et ce tout en faisant allusion au fait que nous serions coupables de «non-ingérence» dans ce conflit de travail, parce que le gouvernement n'est pas intervenu dans les affaires intérieures de Radio-Canada et a laissé la responsabilité de régler ce conflit à la direction de la Société.